

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 20 juin 2025

– Point 7 de l'ordre du jour –

Délibération n° 2025-15

Autorisant la Directrice générale à lancer la procédure d'appel d'offre, à attribuer et à signer le marché ayant pour objet la réservation, ainsi que l'organisation du circuit de distribution ou la destruction de vaccins contre la grippe saisonnière pour la campagne 2025-2026.

Vu les missions de Santé publique France précisées aux articles L. 1413-1 et suivants du code de santé publique, et notamment ses articles L. 1413-4 et L. 1413-9 ;

Vu l'article R.1413-12 du code de la santé publique ;

Vu la délibération n°2016-08 du conseil d'administration du 19 octobre 2016 relative à l'adoption des seuils de compétence du conseil d'administration concernant les contrats, marchés publics, concours et subventions ;

Vu la demande formulée à Santé publique France par le ministère chargé de la santé en date du 17 juin 2025 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Article 1 – Autorise la Directrice générale de Santé publique France à lancer la procédure d'appel d'offres, à attribuer et à signer le marché en vue de réserver un million (1 000 000) de doses de vaccins contre la grippe saisonnière pour 2025-2026.

Article 2 - La Directrice générale est chargée de la mise en œuvre de la présente délibération.

Signé

Délibération rendue exécutoire
le : 1^{er} juillet 2025

Sylvie LEMMET
Présidente du Conseil d'administration